



Recherche en un coup d'œil

Évaluation des résultats des Programmes correctionnels pour délinquantes

La participation aux PCD permet l'atteinte d'objectifs intermédiaires, mais n'est pas liée aux résultats dans la collectivité.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

En 2010, le Service correctionnel du Canada (SCC) a commencé à mettre en œuvre un modèle exhaustif de Programmes correctionnels pour délinquantes (PCD). Le principal objectif consiste à fournir un modèle holistique de programmes axés sur les femmes qui permet d'accroître l'accessibilité et la participation, d'accomplir des progrès grâce au traitement et qui facilite la réinsertion sociale des délinquantes. La présente étude porte sur l'atteinte des objectifs intermédiaires des PCD et l'incidence de la participation à divers éléments des PCD, y compris le Programme d'engagement des délinquantes (PED), les programmes d'intensité modérée et élevée et le Programme de maîtrise de soi, sur les résultats relatifs à la mise en liberté.

Ce que nous avons fait

L'échantillon global comprenait 1 656 délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral, soit les délinquantes inscrites à un ou plusieurs éléments des PCD entre le 1^{er} septembre 2010 et le 31 juillet 2014 ($n = 1\,278$) et les délinquantes qui, pendant cette même période, étaient sous la garde du SCC, mais qui n'ont participé à aucun élément des PCD ($n = 378$). On a évalué les taux d'inscription, d'attrition, de progrès dus au traitement et de réincarcération, ainsi que les types de mise en liberté par rapport au niveau de participation au programme.

Ce que nous avons constaté

Les taux d'achèvement de tous les éléments des PCD étaient assez élevés (d'un faible taux de 64 % pour le volet communautaire à un taux élevé de 92 % pour le PED). Selon les résultats portant sur les modifications apportées au traitement fondés sur l'auto-évaluation et les scores attribués par les intervenants, les PCD ont permis d'améliorer les compétences et l'attitude des délinquantes et d'accroître leur motivation et leur connaissance du contenu des programmes.

Une analyse comparative des types de mise en liberté en fonction du niveau de participation aux programmes (*participantes ayant terminé le programme, participantes ayant partiellement terminé le programme, participantes n'ayant pas terminé le programme et non-participantes*) a été effectuée. Celles qui ont terminé

tous les programmes auxquels elles étaient inscrites étaient plus susceptibles d'obtenir une mise en liberté discrétionnaire, alors que la majorité de celles qui ont abandonné le programme était plus susceptible d'obtenir une mise en liberté d'office. On n'a noté aucune différence notable dans les types de mise en liberté pour les autres groupes.

Parmi celles qui ont été mises en liberté et ont fait l'objet d'un suivi ($n = 975$), 19 % ont été réincarcérées, dont 4 % pour une nouvelle infraction. Bien que cela donne à penser que les *participantes ayant terminé le programme* soient moins susceptibles d'être réincarcérées, les différences entre les groupes n'étaient pas significatives avec un contrôle des variables liées à l'intervalle d'exposition au risque, au niveau de risque, au niveau de besoin et à la participation à d'autres programmes.

Ce que cela signifie

Bien que les objectifs intermédiaires des PCD aient été atteints, après un contrôle des différences entre les groupes, les délinquantes qui ont terminé les éléments exigés des PCD n'ont pas montré des résultats sensiblement meilleurs que les participantes des groupes témoins. Cela pourrait être attribuable aux taux de révocation pendant la période de suivi des participantes ou à des différences non contrôlées entre les groupes. En outre, les résultats suggèrent que certains aspects du contenu et de la mise en œuvre des PCD devraient être réexaminés – une procédure que le SCC effectue régulièrement dans le cadre du développement d'un programme.

Pour de plus amples renseignements

Harris, A., Thompson, J. et Derksen, D. (2015). *Évaluation des résultats des Programmes correctionnels pour délinquantes*. Rapport de recherche R-374. Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.